



**18^E CONGRÈS
MÉDECINE GÉNÉRALE FRANCE**



Organisé par



Mon soutien psy

Santé mentale des enfants



18^E CONGRÈS MÉDECINE GÉNÉRALE FRANCE



Organisé par



Les objectifs de Mon soutien psy

Depuis le 05 avril 2022, l'Assurance Maladie prend en charge les séances d'accompagnement psychologique réalisées par un psychologue conventionné.

Objectifs :

- Proposer une offre, de première ligne, **pour l'ensemble de la population à partir de 3 ans**
- Permettre un **accès aux soins en santé mentale plus large et plus équitable**, notamment pour les personnes pour qui le coût des séances d'accompagnement psychologique est un frein
- Construire un parcours de soins et renforcer le **partenariat entre le psychologue et le médecin**
- **Déstigmatiser le sujet de la santé mentale**, de la dépression et des troubles anxieux



18^E CONGRÈS MÉDECINE GÉNÉRALE FRANCE



Organisé par



De nouveaux professionnels dans le parcours de soins

Les psychologues ne constituent pas aujourd'hui une profession de santé reconnue par le Code de la Santé Publique.

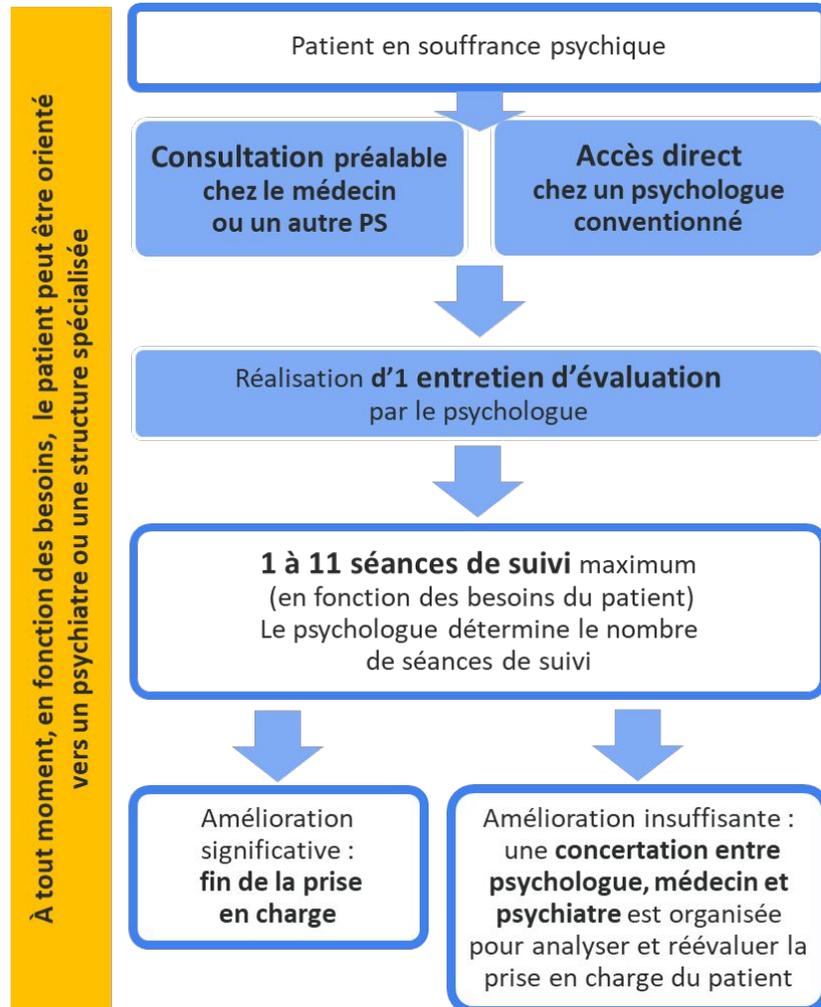
Pour déposer leur candidature les psychologues doivent répondre aux critères définis en accord avec les représentants des psychologues :

- Inscrit à l'ARS et numéro RPPS
- Expérience professionnelle en psychologie clinique ou en psychopathologie de 3 ans minimum
- Titulaires d'un master en psychologie (ou d'un diplôme de niveau équivalent)

Les psychologues peuvent exercer en libéral ou être salariés en structures d'exercice coordonné (MSP ou CDS avec une facturation par la structure) ou exercer en activité mixte.



Le parcours de prise en charge après les évolutions du 15 juin 2024



Tous **patients dès l'âge de 3 ans** en souffrance psychique **d'intensité légère à modérée**

Accès direct au psychologue ou orientation par le médecin ou la sage femme

1 entretien d'évaluation et jusqu'à **11 séances de suivi psychologique**

Tarif unique de 50€ par séance.

Remboursement par l'organisme d'assurance maladie obligatoire (60%) et par les complémentaires / mutuelles (40%).



L'offre de psychologues : 5 497 conventionnés (24/03/2025)

Répartition par département de la densité des psychologues conventionnés pour 100 000 habitants (plus de 3 ans) – 21/02/2025
L'offre est hétérogène sur le territoire.

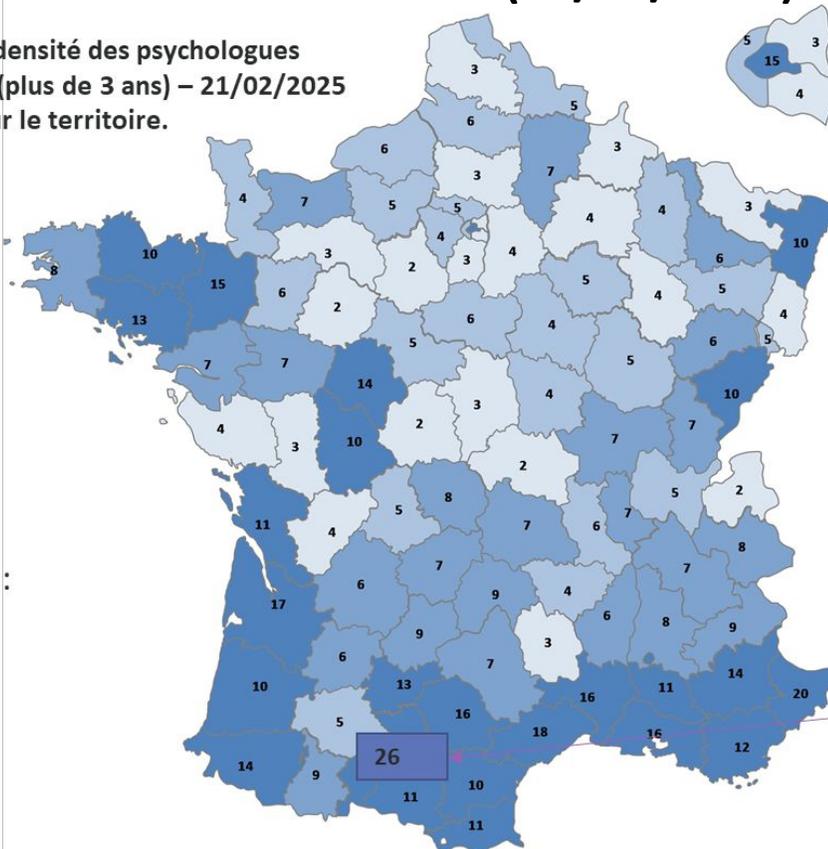


En moyenne, un psychologue :

- a reçu **120** patients
- a réalisé **611** séances

Un psychologue sur deux :

- a reçu **69** patients
- a réalisé **298** séances



En France, la densité moyenne des psychologues conventionnés est de 8 pour 100 000 habitants (plus de 3 ans)

En métropole, l'offre la plus importante se situe en Haute-Garonne sachant qu'elle était un des départements de l'expérimentation

Champ : soins réalisés de 05 avril 2022 à fin février 2025, liquidés à fin février 2025, tous régimes, France entière
Sources CNAM - SNDS - au 28/02/2025



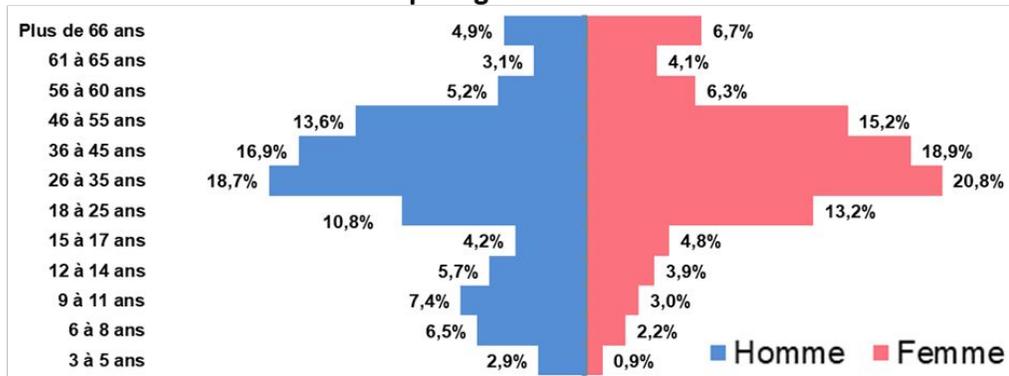


Le recours au dispositif au 28 février 2025

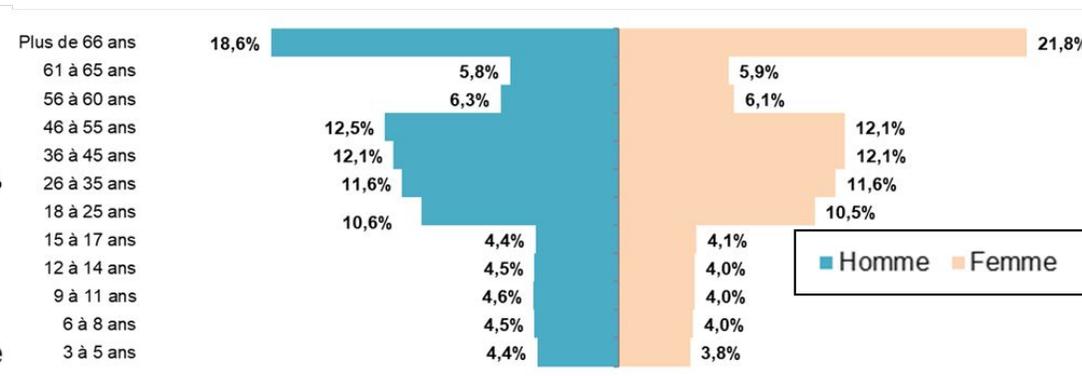
Une montée en charge progressive : 586 858 patients bénéficiaires du dispositif depuis son lancement, soit 11% de la population potentiellement éligibles*.

- 2/3 sont des femmes
- 11% bénéficient de la complémentaire santé solidaire
- 0,05% bénéficient de l'aide médicale d'état (AME)

Répartition du nombre de patients pris en charge Mon soutien psy par âge et sexe



Répartition du nombre de patients ayant au moins un soins en 2023 par âge et sexe



Parmi les patients inclus dans le dispositif :



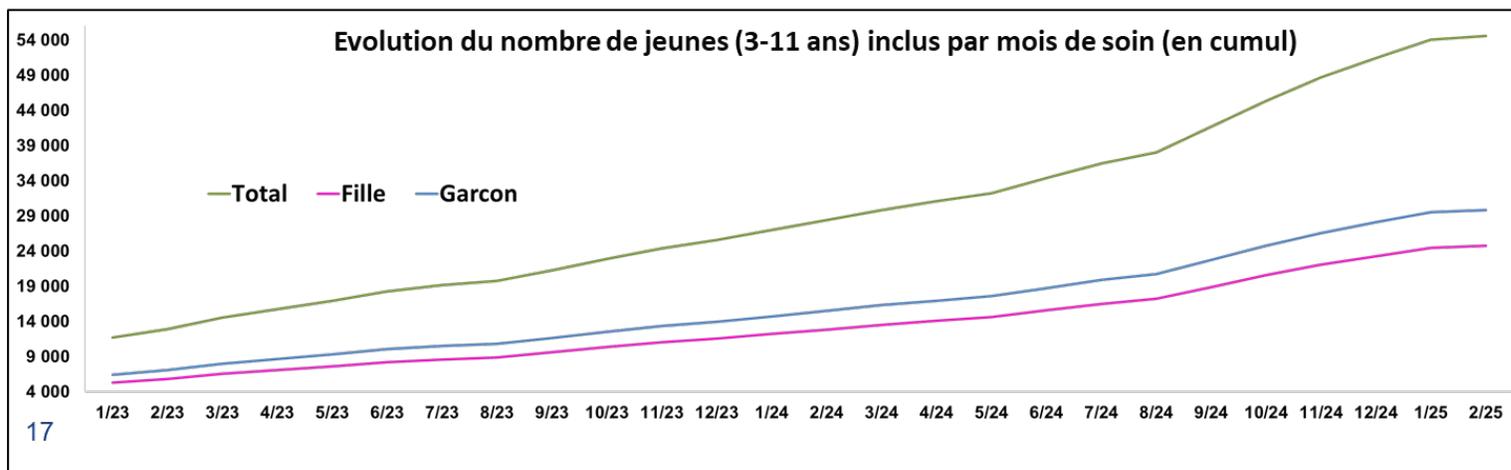
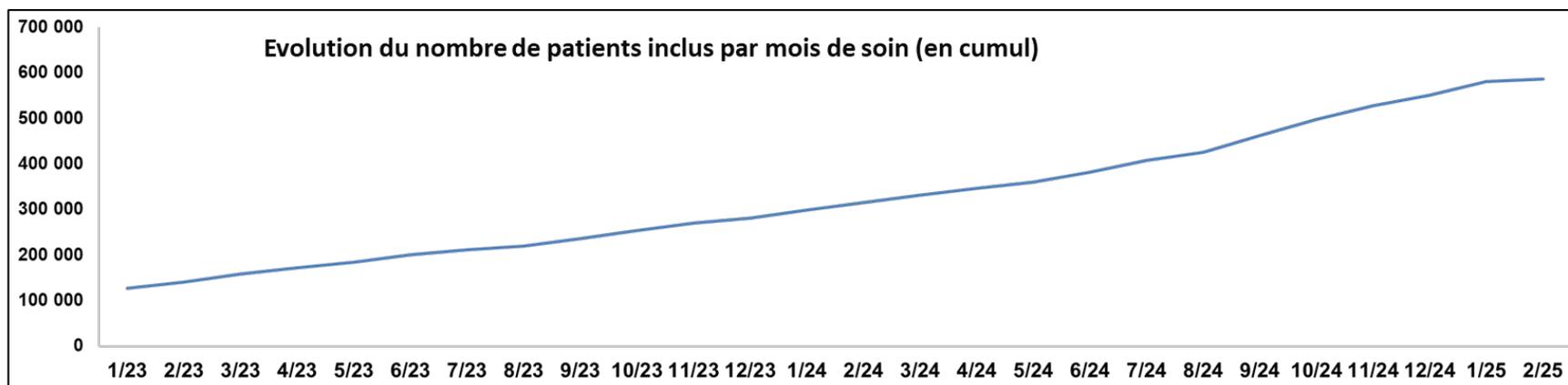
Parmi les patients ayant consommé au moins un soin en 2023 :





Evolution du nombre d'enfants inclus dans le dispositif en 2023

Une montée en charge progressive et une augmentation observée depuis les dernières évolutions du dispositif (15/06/2024)





Parmi les 15 287 enfants (3 à 11 ans) ayant eu recours au dispositif en 2023 :

1% bénéficie de la complémentaire santé solidaire (C2S)

2% sont atteints d'une ALD

(Dont 33% pour des troubles envahissants du développement, 21% asthme, 11% épilepsie et 7% du diabète)

0,5% ont des traitements psychotropes (hors pathologies)

(Dont 64% anxiolytiques, 30% neuroleptiques)

2% ont une pathologie psychiatrique

(Dont 78% pour des Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance,

12% Troubles névrotiques et de l'humeur et

8% Autres troubles psychiatriques)

□ Une étude est prévue au 2^e trimestre 2025 sur le parcours de soins chez les patients inclus dans le dispositif Mon soutien psy en 2023.



18^E CONGRÈS MÉDECINE GÉNÉRALE FRANCE



Organisé par



Campagne grand public à partir du 30 mars <https://www.youtube.com/watch?v=5jUnBZAuoUQ>

